

Budget 2023 et PDI 2023-2032

Bâtir le Montréal de demain

Faits saillants



Table des matières

4 Mots

Mot de la mairesse

Mot de la présidente du comité exécutif

Mot du directeur général

7 Faits saillants

Budget 2023 et PDI 2023-2032 : Bâtir le Montréal de demain

Sécurité urbaine

Transition écologique

Mobilité et développement urbain

Habitation

Solidarité, équité et inclusion

Démocratie, participation et innovation

Développement économique et culturel

25 Budget de fonctionnement 2023

Un budget équilibré de 6,76 G\$

Fiscalité locale

36 Programme décennal d'immobilisations 2023-2032

Un PDI de 22 G\$

Maintenir et renouveler les infrastructures de l'eau

Maintenir et renouveler les infrastructures routières

41 Arrondissements

Mot de la mairesse



Nous sommes très fiers de vous présenter le budget 2023 et le Programme décennal d'immobilisations 2023-2032. Cet exercice, réalisé avec rigueur et cohérence, respecte la capacité de payer de nos concitoyennes et de nos concitoyens.

La transformation de la métropole est bien amorcée et ce budget nous permettra de passer à la vitesse supérieure. Les priorités que nous partageons avec la population sont

claires : la transition écologique, l'habitation, la sécurité urbaine et la mobilité. Ces défis, nous les relèverons ensemble, ce qui nous permettra de léguer aux générations futures une ville plus verte, plus sécuritaire et plus inclusive.

À l'instar de chacun de nos budgets précédents et dans un souci constant de ne laisser personne pour compte, le budget de 6,76 G\$ que nous présentons tient compte du contexte actuel et des efforts nécessaires pour faire face concrètement et durablement aux enjeux majeurs qui nous attendent.

Avec ce budget, la Ville a fait tout en son pouvoir pour limiter l'augmentation du fardeau fiscal, tout en continuant à offrir des services de qualité à la population. Ainsi, malgré l'inflation, Montréal réussit à limiter à 4,1 % la hausse des taxes foncières pour le secteur résidentiel, soit 3,4 % pour la Ville centre et 0,7 % pour les arrondissements. Pour les commerces, la hausse est limitée à 2,9 %.

Dans un contexte où les responsabilités de la métropole vont bien au-delà de ses revenus, il est plus que jamais essentiel d'identifier de nouvelles sources de financement. À cet égard, un renouvellement de l'entente de partenariat financier avec le gouvernement du Québec est nécessaire afin que Montréal puisse continuer de répondre aux besoins de sa population.

Ce budget fait une place de choix à la protection de la biodiversité et plus largement, de notre environnement. Parmi les gestes posés, une enveloppe de 682 M\$ permettra le remplacement des incinérateurs à la station Jean-R.-Marcotte, responsables à eux seuls de 30 % des GES de nos bâtiments municipaux. Une somme de 461 M\$ est aussi prévue pour l'usine d'ozonation, ce qui permettra d'améliorer considérablement la qualité de l'eau du fleuve Saint-Laurent et ce, jusqu'au lac Saint-Pierre.

Du côté de l'habitation, plusieurs initiatives nous permettront d'agir encore plus efficacement. Une somme de 480 M\$ supplémentaire sera investie sur 10 ans pour le développement de logements abordables, notamment pour l'achat de terrains et de bâtiments grâce au droit de préemption. Ce montant nous permettra de progresser encore plus rapidement vers les objectifs du Chantier Montréal abordable.

Cette programmation budgétaire nous permettra aussi d'agir résolument en matière de sécurité urbaine et de prévention, un dossier que nous prenons très au sérieux. Montréal est reconnue comme l'une des métropoles les plus sécuritaires en Amérique et ce budget inclut plusieurs mesures pour appuyer le travail exceptionnel que font nos policières et nos policiers. Nous allouons également 10 M\$ à l'Équipe mobile de médiation en intervention sociale (ÉMMIS), qui joue un rôle crucial en matière de prévention.

Enfin, la mobilité, qui occupe une place prépondérante dans ce budget, profitera d'investissements importants. Pour encourager davantage de Montréalaises et de Montréalais à utiliser le vélo pour leurs déplacements, 507 M\$ sur 10 ans seront investis pour sécuriser, développer et maintenir en bon état notre réseau cyclable.

Dès le 1^{er} juillet 2023, la gratuité du transport collectif sur le territoire de l'île de Montréal sera offerte aux personnes âgées, qui sont particulièrement frappées par l'inflation¹.

Bien sûr, il demeure essentiel de maintenir et d'améliorer l'état de nos infrastructures routières. Une somme de 476 M\$ est ainsi prévue à cet effet en 2023.

Je suis très fière du travail que nous avons accompli pour mener à bien cet exercice, dans un contexte difficile. Toutes les actions présentées dans ce budget convergent vers un même objectif : offrir à l'ensemble de la population une ville sécuritaire, abordable, qui se distingue par sa qualité de vie et qui est un modèle en matière de transition écologique.

Avec ce budget, nous renouvelons notre engagement à collaborer avec la population montréalaise pour continuer de bâtir une ville à leur image.

La mairesse de Montréal,

Valérie Plante

¹ La ville de Montréal a réservé les sommes nécessaires dans son budget 2023 pour que l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) mette en place cette initiative dans la zone A.

Mot de la présidente du comité exécutif



C'est dans un esprit d'équité que nous avons préparé le budget 2023 et le Programme décennal d'immobilisations 2023-2032 de la Ville de Montréal. Ce budget responsable et rigoureux exprime notre souci de consolider les finances de la métropole en investissant consciencieusement dans les priorités que nous partageons avec la collectivité montréalaise.

L'inflation, avec laquelle nous devons toutes et tous composer, a de lourdes conséquences sur la population. Elle ajoute aussi un fardeau important sur la Ville, qui doit faire face à des responsabilités grandissantes. Devant cette situation, il apparaît clairement que le modèle de financement des villes, basé largement sur la taxe foncière, a atteint ses limites. D'autres sources de revenus pérennes doivent être identifiées.

Cette réflexion est à la base du chantier sur la fiscalité que porte Montréal. L'objectif est clair : doter la Ville d'un cadre financier et légal adapté aux réalités et aux défis du 21^e siècle.

Cette année, avec le dépôt du nouveau rôle d'évaluation foncière et l'augmentation de la valeur des immeubles, nous avons mis en place une série de mesures pour que le compte de taxes de la population montréalaise se rapproche de celui des années précédentes.

Nous avons ainsi ajusté à la baisse le taux de taxation pour contrebalancer la variation des valeurs foncières. Nous avons également reconduit l'étalement sur trois ans de cette hausse, dans le but d'en réduire les impacts.

De façon proactive, la Ville explore déjà d'autres avenues pour optimiser les services offerts à la population. Et parce qu'une meilleure adaptation aux changements climatiques passe également par l'adoption de nouveaux comportements plus respectueux de l'environnement, la Ville mettra en place deux nouvelles mesures écofiscales en 2023, soit l'élargissement de la taxe sur le stationnement et la tarification de la consommation d'eau pour les immeubles non résidentiels.

Notre administration continue de gérer les finances de façon responsable. Dans une optique de saine gestion des deniers publics, Montréal poursuit sa stratégie de paiement au comptant des immobilisations, qui augmente de 107 M\$ cette année, une somme considérable. Nous sommes également en voie d'assurer un retour à un taux d'endettement de 100 % en 2027.

La hausse de notre Programme décennal d'immobilisations à 22 G\$ permet de faire face à des années de sous-investissement dans l'entretien des infrastructures, notamment de l'eau et du réseau routier.

Ces investissements permettront à la collectivité montréalaise de profiter d'infrastructures plus résilientes, à la hauteur de ses besoins et qui s'inscrivent dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques.

Mieux protéger notre environnement et faire de Montréal une ville plus résiliente est un défi que nous souhaitons relever avec la population. Dans cet esprit de participation et d'implication citoyenne, la Ville lancera, au cours de l'année 2023, le 3^e appel à projets du budget participatif, d'un montant de 45 M\$, pour réaliser des projets citoyens.

Comme vous pouvez le constater, le budget que nous présentons exprime notre engagement profond à travailler pour l'ensemble des membres de notre collectivité. Je suis confiante que les choix responsables que nous avons faits dans ce budget nous permettront de continuer à construire le Montréal de demain. Une ville inclusive, verte, résiliente et prospère, qui offre à l'ensemble de la population la chance de s'épanouir pleinement.

La présidente du comité exécutif,

Dominique Ollivier

Mot du directeur général



Montréal continue à accélérer sa transformation en 2023, en une ville plus verte, plus abordable et plus sécuritaire pour ses citoyennes et ses citoyens. Nous déposons un budget responsable et équilibré, qui respecte la capacité de payer des Montréalaises et des Montréalais, tout en investissant dans leurs priorités. Ce budget s'inscrit en continuité avec celui de l'année dernière, et nous permet de réaffirmer la bonne santé financière

de la Ville. Cette bonne santé financière a d'ailleurs été reconnue par l'agence de notation S&P Global Ratings, qui vient de relever la cote de crédit de la Ville.

Justement, en 2022, nous avons renouvelé notre structure organisationnelle, pour mieux relever les défis auxquels la métropole est confrontée. Nous avons notamment créé deux nouvelles directions générales adjointes (DGA). D'une part, la DGA Économie et rayonnement de la métropole travaille à mieux positionner Montréal aux niveaux économiques national et international, tout en créant de nouveaux partenariats. Nous prévoyons d'ailleurs plus de 22 G\$ dans notre Programme décennal d'immobilisations 2023-2032, soit plus de 2 G\$ de plus que notre dernier exercice. Ces investissements contribuent à rajeunir nos infrastructures vieillissantes, tout en stimulant la vitalité économique de Montréal.

D'autre part, la DGA Sécurité urbaine et conformité agit dorénavant à titre de levier supplémentaire pour maintenir le caractère sécuritaire de Montréal. Cette DGA collabore étroitement avec tous les partenaires liés de près ou de loin à la sécurité urbaine, dans le but de coordonner nos efforts pour plus de cohérence et d'impact, tant du côté des interventions que de la prévention.

Rappelons que le gouvernement du Québec a octroyé 250 M\$ de plus sur 5 ans pour lutter contre la violence armée à Montréal. De ce montant, 225 M\$ permettront de renforcer la présence policière. Ces nouvelles ressources, en plus de celles déjà engagées par la Ville en 2022, permettront de doter 270 postes de policières et policiers supplémentaires. Les 25 M\$ restants contribueront à bonifier considérablement l'Équipe mobile de médiation en intervention sociale (ÉMMIS), une somme qui s'ajoute aux 25 M\$ sur 5 ans investis par la Ville de Montréal (10 M\$ au budget 2023).

Avec son budget 2023, la Ville de Montréal poursuit la mise en œuvre de Montréal 2030. Cette planification stratégique guide, depuis maintenant deux ans, les actions de la Ville autour d'une vision claire et commune. Dans la foulée de cette vision, la Ville a adopté plusieurs plans et cibles dans les deux dernières années, des plans qui se concrétisent en projets audacieux et innovants. Je pense entre autres à notre Plan climat, dont nous accélérons la mise en œuvre pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre et réaliser plus d'infrastructures et d'espaces verts, qui rendront la ville plus résiliente face aux changements climatiques. Je pense aussi à notre Plan d'action solidarité, équité et inclusion, ainsi qu'au Projet de Ville, en vue de notre futur Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM).

Dans le cadre du chantier sur la fiscalité, entamé en 2022, la Ville réalisera dans la prochaine année une revue de ses activités, pilotée par son nouveau Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle. Cette révision a pour but de revoir et d'optimiser nos processus et, au final, se montrer encore plus efficaces.

Nous continuons à transformer notre métropole, et nous le faisons en grande partie grâce aux forces vives que nous retrouvons au sein des équipes de la Ville. Nos employées et nos employés mettent l'épaule à la roue, en participant activement à cet effort collectif. Je tiens donc à les remercier, de tout cœur, pour leur engagement et leur désir d'innover, toujours au bénéfice de la population montréalaise.

Le directeur général,

Serge Lamontagne, MBA, ASC

Faits sillants

Budget 2023 et PDI 2023-2032 : Bâtir le Montréal de demain

Avec son budget de fonctionnement équilibré de 6,76 G\$ pour 2023 et le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2023-2032 de 22 G\$, la Ville de Montréal se donne les moyens de continuer à rendre la métropole plus verte, inclusive et sécuritaire, tout en mettant en oeuvre des solutions pour relever les défis les plus immédiats.

Atténuer les effets de l'inflation

Parmi ceux-ci, l'inflation élevée a mené la Ville à adopter plusieurs mesures limitant son impact sur les ménages, les personnes plus vulnérables, les commerces et les entreprises.

Ainsi, l'augmentation des taxes foncières, sous la responsabilité du conseil municipal, est contenue en dessous du niveau d'inflation. De plus, la variation des valeurs foncières liée au dépôt du rôle d'évaluation 2023-2025 est étalée sur 3 ans, ce qui en atténuera les effets.

Pour les immeubles non résidentiels, la Ville poursuit la mesure des taux différenciés, introduite en 2019, ce qui devrait donner un répit à une large majorité de commerces et d'entreprises.

Sur un tout autre plan, la Ville offrira, à partir du 1^{er} juillet 2023, la gratuité des transports collectifs aux résidentes et résidents de l'agglomération de Montréal de 65 ans et plus.

Poursuivre les changements entrepris

À plus long terme, la Ville persiste dans les changements qui permettront à Montréal de faire face concrètement et durablement aux enjeux majeurs qui se posent à elle, principalement l'urgence climatique, la crise du logement et la sécurité urbaine.

Pour toutes ces questions, les investissements seront augmentés de manière à répondre aux besoins les plus pressants. Par exemple, la mise en oeuvre du Plan climat 2020-2030 sera accélérée, notamment en ce qui concerne la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), ainsi que la réalisation d'espaces verts et d'infrastructures susceptibles d'accroître la résilience de la Ville face aux changements climatiques. Il en va de même pour le développement du transport actif et collectif, ainsi que pour accélérer le développement de nouveaux quartiers durables et inclusifs.

Pour concrétiser les objectifs du Chantier Montréal abordable, le logement fera aussi l'objet d'investissements massifs d'ici 2032.

Enfin, pour assurer la sécurité de la métropole, la Ville misera sur la bonification des mesures de prévention et sur l'augmentation des ressources policières pour mettre en oeuvre son modèle montréalais en matière de sécurité publique.

Dans leur ensemble, les initiatives prévues dans le budget 2023 et le PDI 2023-2032 s'alignent sur le plan stratégique Montréal 2030 et les divers plans d'action qui y sont associés. Là encore, la Ville prend les moyens d'accélérer la réalisation de cette stratégie sur 10 ans en créant le Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle, ainsi qu'en révisant ses programmes et ses activités pour mieux les optimiser.



Revoir le financement de la métropole du Québec

Résolument tourné vers l'avenir, le budget déposé démontre la nécessité d'un débat plus large sur les sources de financement dont disposent les municipalités pour répondre aux besoins de leur population à long terme. Amorcée dans le cadre de la consultation prébudgétaire, la réflexion à ce sujet est à la base du chantier sur la fiscalité mis de l'avant par la Ville et qui culminera en 2023 avec l'organisation d'un sommet sur la fiscalité municipale.

Elle met également en exergue l'urgence d'ouvrir le dialogue avec le gouvernement du Québec quant au rôle prépondérant que joue la métropole pour l'atteinte de divers objectifs à l'échelle provinciale, la latitude et les moyens supplémentaires que cela peut exiger.

Le résultat attendu est clair : doter la Ville d'un cadre financier et légal adapté aux défis et aux réalités du 21^e siècle afin de répondre aux besoins de la population et de bâtir ensemble le Montréal de demain.



Sécurité urbaine

Il est primordial pour la Ville de Montréal d'offrir des milieux de vie sécuritaires et de qualité. À cette fin, elle s'est donné une vision globale de la sécurité urbaine qui mise sur la prévention et l'intervention psychosociale. Mettant à contribution l'ensemble des intervenants, cette vision s'exprime par le déploiement de mesures novatrices. Elle passe aussi par l'augmentation des budgets accordés aux services policiers, notamment pour lutter contre les violences armées.

Agir avec la communauté

Dans la foulée des engagements pris lors du Forum montréalais pour la lutte contre la violence armée, en mars 2022, la Ville renforce les actions effectuées en matière de prévention, particulièrement en ce qui a trait à la sécurité urbaine. La création d'une équipe multidisciplinaire d'intervention dans les écoles (ÉMIE), pour appuyer la police dans son travail et consolider les actions locales déjà en place, s'inscrit dans cette logique.

Avec l'appel de projets *Par et pour les jeunes*, la Ville soutiendra également des initiatives développées et menées directement par les jeunes. Ces projets pourront prendre la forme de campagnes de sensibilisation, d'événements et d'activités tant sociales que sportives ou culturelles.

Les ressources accordées à l'Équipe mobile de médiation en intervention sociale (ÉMMIS) sont par ailleurs considérablement bonifiées. Cette équipe d'intervenants sociaux de première ligne vise à fournir une réponse mieux adaptée, mobile et rapide dans l'espace public face à des situations de détresse ou de cohabitation, en plus d'accompagner les citoyennes et les citoyens vulnérables vers des ressources sécuritaires.

Prévention en sécurité urbaine

5 M\$ au budget 2023

Sécurisation école (ÉMIE)

1,3 M\$ au budget 2023

Appel de projets *Par et pour les jeunes*

1,7 M\$ au budget 2023

ÉMMIS

10 M\$ au budget 2023

Soutenir l'effort policier

Le budget accordé au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) atteindra 787,1 M\$ en 2023, ce qui représente une hausse de 63,2 M\$. La majeure partie de cette somme découle de l'aide financière de 225 M\$ sur 5 ans accordée par le gouvernement du Québec pour renforcer la présence policière dans la région métropolitaine.

Ces nouvelles ressources, en plus de celles déjà engagées par la Ville en 2022, permettront d'embaucher 270 effectifs supplémentaires. Au total, d'ici 2025, ce sont 4 793 policières et policiers qui assureront la sécurité de la population. Des efforts seront aussi déployés pour que les effectifs du SPVM soient plus représentatifs de la diversité montréalaise.

Ces ressources supplémentaires soutiendront également diverses initiatives de lutte contre les violences armées et le crime organisé. La poursuite du projet ARRET (Action-Répression-Résolution-Engagement-Terrain), conçu pour accentuer la pression sur les éléments criminels à l'origine des événements de violence armée et renforcer le sentiment de sécurité de la population, en est un exemple concret.

Pour sa part, l'Équipe de surveillance des délinquants sexuels (ÉSDS) sera aussi bonifiée afin de répondre aux besoins grandissants.

Préparer l'avenir en sécurité civile

En 2023, le schéma de couverture de risques révisé pour l'agglomération de Montréal sera déposé aux instances pour consultation. Après son adoption, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) s'appuiera sur cet outil pour gérer et organiser les ressources sur son territoire.

La nouvelle Direction de la sécurité civile entamera, quant à elle, la révision du plan de sécurité civile de l'agglomération, notamment pour renforcer la résilience urbaine et assurer une gestion intégrée des risques.

Par ailleurs, les travaux de modernisation du système d'appel 9-1-1 se poursuivront. La solution numérique qui sera implantée permettra aux Montréalaises et aux Montréalais de contacter les services d'urgence par de multiples plateformes, et ce, sur l'ensemble du territoire.

Centre d'appels 9-1-1

32,3 M\$ au PDI 2023-2032

Transition écologique

La concrétisation du Plan climat et de ses 46 mesures s'accélère en 2023. En réponse à l'urgence climatique, la Ville mise sur la réalisation de projets majeurs afin de réduire les émissions de GES et adapter les infrastructures municipales aux défis posés par les changements climatiques. D'importants efforts de préservation de la biodiversité et de réhabilitation des parcs seront également déployés.

Changer les comportements par l'écofiscalité

L'adaptation aux changements climatiques passe par l'adoption de nouvelles habitudes plus respectueuses de l'environnement. Les deux mesures écofiscales que la Ville mettra en place dans la prochaine année encourageront ces changements, tout en générant de nouveaux revenus selon le principe de l'utilisateur-payeur.

Pour les parcs de stationnement des immeubles non résidentiels, le territoire d'application de la taxe sera étendu à l'ensemble du territoire de la Ville pour les stationnements extérieurs de plus de 20 000 m², une mesure qui incitera à optimiser l'usage des terrains concernés et dont les revenus financeront en partie le transport collectif.

Concernant la facturation de l'eau, une tarification écofiscale sera introduite auprès des propriétaires d'immeubles non résidentiels. La Ville enverra une « facture à blanc » qui informera les propriétaires sur la nouvelle mesure et sur l'importance d'optimiser la consommation de l'eau. En 2024, une première facture sera envoyée pour l'eau consommée en 2023.

Combattre les GES et la pollution de l'air

Le transport et les bâtiments sont deux des plus importantes sources de GES à Montréal. Pour réduire les émissions liées au transport, la Ville mise notamment sur l'électrification en visant l'acquisition de 175 véhicules électriques et hybrides. Elle compte également poursuivre l'installation de bornes publiques de recharge dans les différents arrondissements. Environ 2 000 stations de recharge supplémentaires devraient être installées d'ici 2025.

Du côté des bâtiments, la Ville poursuit en 2023 la transition écologique de son parc immobilier. Ambitieux, son programme vise l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2030 dans les bâtiments neufs et existants, ce qui représente une réduction de 30 000 tonnes de GES.

La Ville poursuivra également les études techniques nécessaires pour le remplacement des incinérateurs de la station d'épuration des eaux usées J.-R.-Marcotte. Les nouveaux équipements permettront de diminuer de 92 % les émissions de la station.

Par ailleurs, en ce qui a trait à la pollution atmosphérique, une nouvelle station de surveillance sera implantée afin de mesurer les impacts de la circulation sur la qualité de l'air.

Enfin, en 2023, la Ville présentera la version pilote de son budget climat, incluant une première quantification de certaines mesures phares du Plan climat 2020-2030. À terme, le budget climat couvrira l'ensemble des actions visant à réduire les émissions de GES à Montréal. Ce nouvel outil de quantification permettra à la Ville d'identifier d'éventuels écarts entre les résultats observés et ses cibles de réduction. Elle pourra ainsi renforcer ses efforts en la matière lorsque nécessaire.

Véhicules municipaux électriques et hybrides
85,3 M\$ au PDI 2023-2032

Bornes de recharge publiques pour véhicules électriques
18 M\$ au PDI 2023-2032

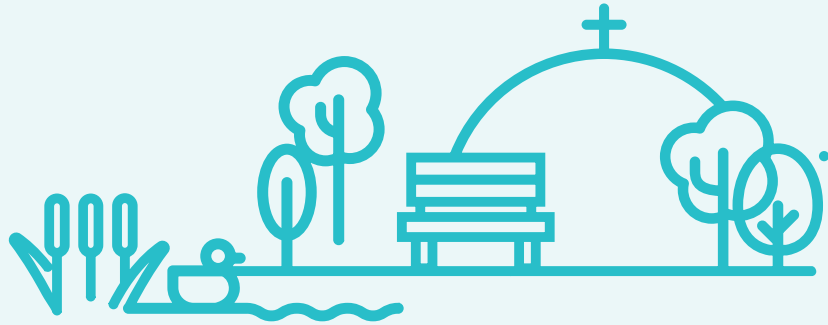
Transition écologique du parc immobilier
145 M\$ au PDI 2023-2032

Station Jean-R.-Marcotte — Remplacement des incinérateurs
682,2 M\$ au PDI 2023-2032

Réseau de surveillance de la qualité de l'air
1,4 M\$ au PDI 2023-2032



Transition écologique (suite)



Réduire la pollution de l'eau

Pour améliorer la qualité de l'eau et pour préserver le fleuve Saint-Laurent, le projet de construction de l'usine de désinfection des eaux usées à l'ozone se poursuivra. Pour Montréal et tout le Québec, il s'agit d'un projet porteur en matière de protection de l'environnement et de la biodiversité, qui permettra une élimination quasi complète des bactéries, virus et substances émergentes rejetés dans le fleuve.

Les travaux de remplacement des entrées de service en plomb suivront aussi leur cours. L'objectif demeure le même, à savoir remplacer la totalité des branchements problématiques, soit environ 51 000, d'ici 2032.

Usine de désinfection des eaux usées

461,2 M\$ au PDI jusqu'en 2025

Branchements au plomb

350 M\$ au PDI 2023-2032

S'adapter aux changements climatiques

Les villes de partout dans le monde font face aux impacts des changements climatiques. Montréal n'y fait pas exception. À cet effet, la Ville a adopté une cible d'investissement en matière d'adaptation aux changements climatiques, allant de 10 % à 15 % de son PDI. En 2023, on évalue que 180,9 M\$ seront investis par les services centraux à la réalisation d'infrastructures naturelles.

Dans la prochaine année, la Ville déploiera le programme d'infrastructures vertes multifonctionnelles. Ce programme permettra notamment la réalisation d'espaces résilients (parcs, places publiques, etc.), d'infrastructures vertes résilientes sur rue et d'aménagements dans les parcs et les milieux naturels. L'ensemble devrait améliorer la gestion des eaux lors de pluies diluviennes et limiter les surverses d'eau polluée dans le fleuve.

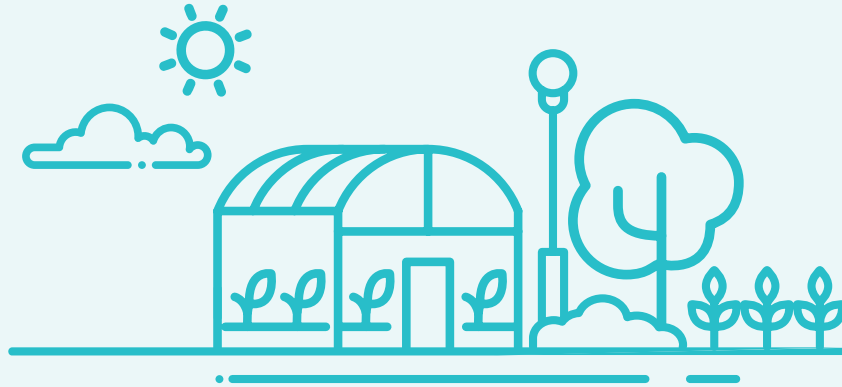
Parallèlement, Montréal mettra en place un nouveau programme de réhabilitation et de développement de digues pour protéger les personnes et les biens lors de périodes de crues importantes.

Infrastructures vertes

49,3 M\$ au PDI jusqu'en 2029

Programme des digues

16 M\$ au PDI à partir de 2025



Protéger et valoriser la nature

Dans l'esprit du Plan nature et sports adopté en 2021, la Ville maintiendra ses efforts pour accroître de 10 % la part de milieux naturels protégés sur son territoire, ce qui inclut les boisés, les habitats ainsi que les milieux humides et hydriques. Afin d'atteindre l'objectif de 500 000 arbres plantés d'ici 2030 et de faire passer l'indice de canopée de 20 à 26 % d'ici 2025, elle maintiendra également un rythme de plantation élevé sur les domaines privé et public et poursuivra la lutte contre l'agrile du frêne.

La volonté d'offrir aux Montréalaises et aux Montréalais un contact quotidien avec la nature sera également soutenue par la réalisation de travaux au Grand parc de l'Ouest, au parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise et au parc-nature des Sources, de même que par le déploiement du pôle nature de l'Est. L'aménagement du parc riverain de Lachine suivra aussi son cours.

Dans la même logique, la Ville entend relier les grands parcs et les milieux de vie par un réseau de corridors verts favorables à la mobilité récréative. Elle compte également poursuivre les travaux d'aménagement au parc Frédéric-Back.

Afin de protéger les cours d'eau et de rendre les berges plus accessibles, les efforts de réhabilitation des berges des grands parcs seront maintenus.

De fait, plusieurs parcs, espaces verts et sites emblématiques feront l'objet d'importants travaux de mise à niveau et de valorisation. C'est le cas des parcs du Mont-Royal et Jeanne-Mance, dont l'accès sera repensé. Enfin, le programme de soutien aux arrondissements pour la rénovation, la mise aux normes et le remplacement de différents équipements des parcs locaux se poursuivra.

Sur un autre plan, la Ville misera sur l'aménagement ou la réfection de jardins communautaires et la création de jardins collectifs dans différents arrondissements, en réponse à l'engouement citoyen pour une agriculture urbaine de proximité.

Milieux naturels

270 M\$ au PDI 2023-2032

Forêt urbaine

281,7 M\$ au PDI 2023-2032

Grands parcs et parc riverain

184,8 M\$ au PDI 2023-2032²

Corridors verts

53,5 M\$ au PDI 2023-2032

Parc Frédéric-Back

112,6 M\$ au PDI 2023-2032

Réhabilitation des berges

130,1 M\$ au PDI 2023-2032

Parcs du Mont-Royal et Jeanne-Mance

111,6 M\$ au PDI 2023-2032

Parcs et espaces verts locaux

477,1 M\$ au PDI 2023-2032³

Agriculture urbaine

10 M\$ au PDI 2023-2032

² Grand parc de l'Ouest : 84,6 M\$; Parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise : 62,7 M\$; Parc-nature des Sources : 1,5 M\$; Pôle nature de l'Est : 22,6 M\$ et parc riverain de Lachine : 13,4 M\$.

³ PDI arrondissements : 415 M\$; PDI corporatif : 62,1 M\$.

Mobilité et développement urbain

La Ville de Montréal souhaite proposer une organisation du territoire cohérente, favorable à l'accessibilité, à la santé, à la sécurité et à l'épanouissement de l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais. Le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050, en cours d'élaboration, et les investissements projetés en matière de transport actif et collectif témoignent de cette volonté et posent les bases d'une vision à long terme en matière de développement.

Investir dans le transport collectif

L'accroissement et la diversification de l'offre de transport à des fins de mobilité durable représentent plus que jamais une priorité à Montréal. La prochaine année permettra à la Ville de poursuivre le travail commencé en ce qui a trait au transport collectif, notamment en accompagnant ses partenaires dans la réalisation de chantiers majeurs :

- Construction du Réseau express métropolitain (REM) de l'Ouest (CDPQ Infra);
- Prolongement de la ligne bleue (STM);
- Déploiement du Service rapide par bus (SRB) du boulevard Pie-IX.

Elle amorcera également les réflexions en vue de développer un axe de transport structurant pour l'est de la ville et effectuera une étude d'opportunité pour l'implantation d'un mode de transport collectif dans le secteur Grand Sud-Ouest (ligne rose).

Enfin, la Ville offrira, à partir du 1^{er} juillet 2023, la gratuité des transports collectifs aux résidentes et résidents de l'agglomération de Montréal de 65 ans et plus. Une enveloppe de 24 M\$ y sera consacrée.

REM de l'Ouest

133,1 M\$ au PDI 2023-2032

Ligne bleue

68,4 M\$ au PDI 2023-2032

SRB Pie-IX

34,5 M\$ au PDI jusqu'en 2025

Investir davantage dans le réseau cyclable

D'ici 2025, la Ville espère accroître de 15 % le nombre de personnes se déplaçant par vélo sur son territoire. Dans cet objectif, elle augmente fortement le budget alloué au vélo, pour atteindre 507,1 M\$ sur 10 ans, ce qui permettra d'accélérer la structuration d'un réseau cyclable performant.

En 2023, le développement des axes Henri-Bourassa et Saint-Antoine-Saint-Jacques du Réseau express vélo se poursuivra. Des travaux d'entretien seront aussi effectués sur différents tronçons du réseau cyclable afin qu'ils demeurent sécuritaires.

Par ailleurs, pour répondre à la demande croissante, 100 vélos à assistance électrique et 36 stations seront ajoutés à l'offre de vélos en libre-service BIXI.

Réseau express vélo et réseau cyclable

300 M\$ au PDI 2023-2032

Réseau cyclable — Maintenance

100 M\$ au PDI 2023-2032

Véloroute — Réseau métropolitain

91,7 M\$ au PDI 2023-2032

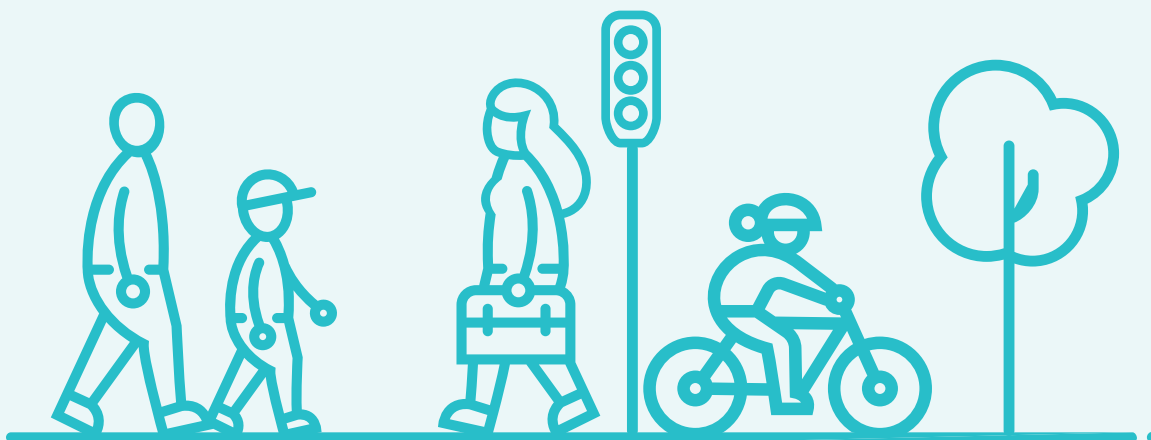
Vélos en libre-service

15,4 M\$ au PDI 2023-2032

Assurer la sécurité et la fluidité des déplacements

Cherchant à éliminer les décès et les blessures graves sur les routes, la Ville mettra encore plus d'efforts dans la mise en œuvre de l'approche Vision Zéro. À cette fin, elle augmente substantiellement les sommes servant à sécuriser les abords des écoles ainsi que les lieux utilisés par les personnes âgées. Un soutien financier sera aussi accordé aux arrondissements afin d'améliorer la circulation piétonnière.





Par ailleurs, en collaboration avec ses partenaires, la Ville de Montréal tiendra en 2023 un sommet sur les chantiers routiers. L'événement a pour objectif de trouver des solutions à la multiplication des entraves routières dans la métropole et fait écho aux engagements pris dans la Charte montréalaise des chantiers. Afin de favoriser l'adoption des meilleures pratiques sur ses chantiers, la Ville entend d'ailleurs poursuivre le déploiement des engagements inscrits dans cette charte.

La portée des interventions de l'Escouade mobilité sera également bonifiée, notamment quant au respect des corridors piétons autour des chantiers.

Enfin, pour prolonger la durée de vie utile des chaussées, notamment afin d'éviter la prolifération des nids-de-poule, la Ville augmente fortement ses investissements dans le réseau artériel et local.

Approche Vision Zéro
157,6 M\$ au PDI 2023-2032

Escouade mobilité
1,9 M\$ au budget 2023

Programmes de planage-revêtement
880,6 M\$ au PDI 2023-2032

Développer des quartiers durables et inclusifs

Depuis quelques années déjà, Montréal travaille à la mise en place de milieux de vie innovants, où l'offre résidentielle, commerciale, industrielle et de services publics permet d'accueillir une population aux profils et aux besoins variés.

Afin d'accélérer le développement de ces futurs quartiers, les investissements prévus au cours des prochaines années sont fortement augmentés. C'est le cas du secteur des Faubourgs, qui recevra une première enveloppe budgétaire, et des écoquartiers Lachine-Est, Louvain Est et Namur-Hippodrome. Sans oublier le projet de raccordement du boulevard Cavendish, appelé à devenir un boulevard urbain axé sur la mobilité durable.

De plus, la Ville poursuivra la planification concertée du secteur Bridge-Bonaventure et les chantiers en cours du côté de Griffintown et du campus MIL.

Secteur des Faubourgs
131,7 M\$ au PDI 2023-2032

Écoquartiers
287,8 M\$ au PDI 2023-2032⁴

Boulevard Cavendish
434,2 M\$ au PDI 2023-2032

Bridge-Bonaventure
163,3 M\$ au PDI jusqu'en 2029

Griffintown
150,1 M\$ au PDI 2023-2032

Campus MIL
122,1 M\$ au PDI 2023-2032

⁴ Louvain Est : 67,2 M\$; Lachine-Est : 64 M\$; Namur-Hippodrome : 156,6 M\$.

Mobilité et développement urbain (suite)

Vers le Montréal de demain

La Ville est engagée dans une vaste démarche citoyenne devant mener à l'élaboration de son Plan d'urbanisme et de mobilité. Attendu pour 2024, ce plan fera l'objet lors de la prochaine année d'une consultation menée par l'Office de consultation publique de Montréal. Il sera ensuite décliné en divers plans d'action. L'ensemble s'inscrit en continuité avec les grandes orientations de l'administration municipale et posera les bases du Montréal de demain.



Habitation

Avoir accès à un logement abordable constitue un défi pour de nombreux ménages montréalais. La Ville multipliera les efforts au cours de la prochaine année pour construire, acquérir et sauvegarder des logements abordables, tout en soutenant davantage les locataires. Ces mesures s'inscrivent dans une importante stratégie à long terme, portée par des investissements majeurs et la négociation d'une nouvelle entente avec le gouvernement du Québec.

Accroître l'offre

Pour concrétiser les objectifs du Chantier Montréal abordable, la Ville compte, entre autres, acquérir des immeubles en recourant à son droit de préemption, pour lequel elle a réservé une enveloppe globale de 480 M\$. Elle soutiendra également les organismes à but non lucratif désireux d'acquérir des terrains, des immeubles résidentiels ou des maisons de chambre en vue de réaliser des projets d'habitation sociale ou abordable, un apport de 20 M\$ sur trois ans.

La création d'une équipe multidisciplinaire responsable de la réalisation de projets concrets et innovants en habitation permettra de réaliser des gains rapides en matière de construction et de sauvegarde de logements abordables. D'une durée de trois ans, le mandat de cette équipe découle du Chantier Montréal abordable, amorcé en 2022 en réponse à la crise du logement et réunissant des experts des milieux immobiliers, financiers et sociaux.

Par ailleurs, la Ville continuera de s'assurer que l'offre en logements abordables est adéquate dans les nouveaux quartiers en développement. Elle compte aussi investir dans les travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public, qui sont nécessaires à la concrétisation des projets de logements sociaux et communautaires.

Acquisitions pour logement social et communautaire

120,4 M\$ au PDI 2023-2032

Acquisitions pour logement abordable

480 M\$ au PDI 2023-2032

Soutien aux organismes

6 M\$ au budget 2023

Travaux d'infrastructures et d'aménagement

25,9 M\$ au PDI 2023-2032

Soutenir les locataires

Afin de favoriser l'accès à des logements sains, sécuritaires et abordables, la Ville développera, en 2023, le programme de certification Propriétaire responsable, associé à un registre des loyers. Unique au Québec, cette mesure forcera les propriétaires à attester du bon entretien de leurs bâtiments et de leurs logements ainsi qu'à dévoiler le montant de leurs loyers.

Trouver des solutions durables

Les mesures énoncées précédemment le démontrent, la Ville de Montréal active tous les leviers réglementaires et financiers dont elle dispose pour répondre aux besoins en matière d'habitation. Face à l'ampleur de la crise, elle souhaite toutefois accroître la latitude dont elle dispose en matière de développement et les moyens financiers mis à sa disposition pour aider la population montréalaise à se loger convenablement. À ce titre, au cours de la prochaine année, elle entreprendra de renégocier les termes de l'entente en habitation conclue avec le gouvernement du Québec en 2018.



Solidarité, équité et inclusion

À Montréal, l'humain est au centre des décisions. De la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale aux services offerts aux personnes les plus vulnérables, la Ville croit à l'importance de construire un tissu social fort et solidaire. Elle accorde aussi le plus grand soin aux enjeux d'équité et d'inclusion.

Mieux outiller l'administration municipale

Au cours de la prochaine année, la Ville entend analyser en profondeur et prendre en compte les caractéristiques sociales des diverses populations montréalaises. Elle va notamment produire des portraits sociaux dynamiques pour chaque arrondissement. Ces outils aideront la Ville à mieux cibler ses efforts en matière d'équité territoriale.

La Ville poursuivra l'implantation de l'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+) dans ses différentes unités d'affaires. En outre, elle dévoilera le Baromètre Écho 2023 sur l'inclusion des personnes immigrantes, en y incluant cette approche.

Réduire les inégalités

En matière d'action sociale, la Ville renforce les investissements faits dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Afin de tenir compte des enjeux sociaux actuels et émergents, elle travaillera aussi au renouvellement et à la bonification de l'entente conclue avec le gouvernement du Québec concernant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

L'amélioration des conditions de vie des personnes en situation d'itinérance continuera de bénéficier, par ailleurs, d'une attention soutenue. La Ville entend notamment renforcer les actions de médiation et de cohabitation sociale dans les espaces publics.

Un accès équitable aux installations sportives et récréatives contribue grandement à améliorer la qualité de vie et la cohésion sociale dans tous les quartiers. Des investissements totalisant 785 M\$ sont notamment prévus pour les infrastructures sportives dans les 10 prochaines années. Le complexe aquatique de Pierrefonds, en cours de réalisation, ou les interventions prévues au complexe récréatif Gadbois, illustrent la portée de cette mesure.

Soutien aux personnes en situation d'itinérance

4,9 M\$ au budget 2023

Installations aquatiques

413,4 M\$ au PDI 2023-2032

Installations sportives — Maintien

171,8 M\$ au PDI 2023-2032

Installations sportives — Développement

144,8 M\$ au PDI 2023-2032

Installations réfrigérées extérieures

20 M\$ au PDI 2023-2032



Lutter contre toutes les discriminations

Le Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques profitera de la prochaine année pour effectuer une deuxième reddition de comptes publique. Celle-ci fera état des différentes avancées au sein de l'appareil municipal qui contribuent à lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, et à transformer la culture organisationnelle. La commissaire consolidera aussi les travaux de sensibilisation amorcés auprès des gestionnaires sur l'importance des démarches de diversité, équité et inclusion (DEI) en emploi et proposera des outils de codéveloppement en la matière.

Par ailleurs, la Ville poursuivra le déploiement de la Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones 2020-2025.

En matière d'accessibilité universelle, l'administration municipale mettra en œuvre les recommandations issues du chantier de travail amorcé en 2020 et continuera à renforcer l'expertise de ses unités d'affaires dans ce domaine. La Ville travaille déjà depuis plusieurs années à faire de Montréal une ville accessible à tout le monde. En 2023, cela se traduira notamment par des investissements dans les aménagements de parcs ou les accès d'immeubles municipaux. D'ici 2032, 60 M\$ seront, entre autres, investis dans le cadre des Programmes Municipalité amie des aînés (MADA) et Accessibilité universelle (AU). Par ailleurs, les critères d'accessibilité universelle sont désormais intégrés à la majorité des investissements inscrits au PDI.

Soutenir l'intégration et l'inclusion des personnes immigrantes et racisées

Pour favoriser la diversité de ses propres effectifs, la Ville lancera, en 2023, un programme de relève diversifiée pour les postes de direction.

En matière de services à la population, la Ville profitera de la prochaine année pour développer et tester la station Montréal, nouveau départ, à l'intention des personnes nouvellement arrivées.

Enfin, la Ville misera sur la culture comme véhicule d'intégration. À ce titre, elle accroîtra son soutien à l'organisation des événements culturels dans les quartiers à forte diversité afin d'offrir des programmes représentatifs de la population.



Démocratie, participation et innovation

Les citoyennes et les citoyens ont un rôle important à jouer dans la vie municipale. En 2023, la Ville multipliera les initiatives favorables à leur participation à la vie démocratique et à la prise de décision. Elle souhaite aussi déployer de nouveaux outils numériques à leur intention et soutenir l'innovation dans les services.

Valoriser la vie municipale

La pandémie a eu un impact majeur sur les activités d'initiation à la démocratie municipale. En 2023, la Ville entend remédier à la situation et accueillera de nouveau à l'hôtel de ville, à l'occasion de sa 35^e édition, le Jeune conseil de Montréal, qui réunira pendant trois jours 75 jeunes Montréalaises et Montréalais pour une simulation du conseil municipal. La même invitation sera faite aux femmes intéressées par la politique municipale, notamment celles issues de la diversité et des communautés autochtones, avec Cité Elles MTL. Ces initiatives mettront à contribution plusieurs personnes élues.

Donner sa pleine dimension au budget participatif

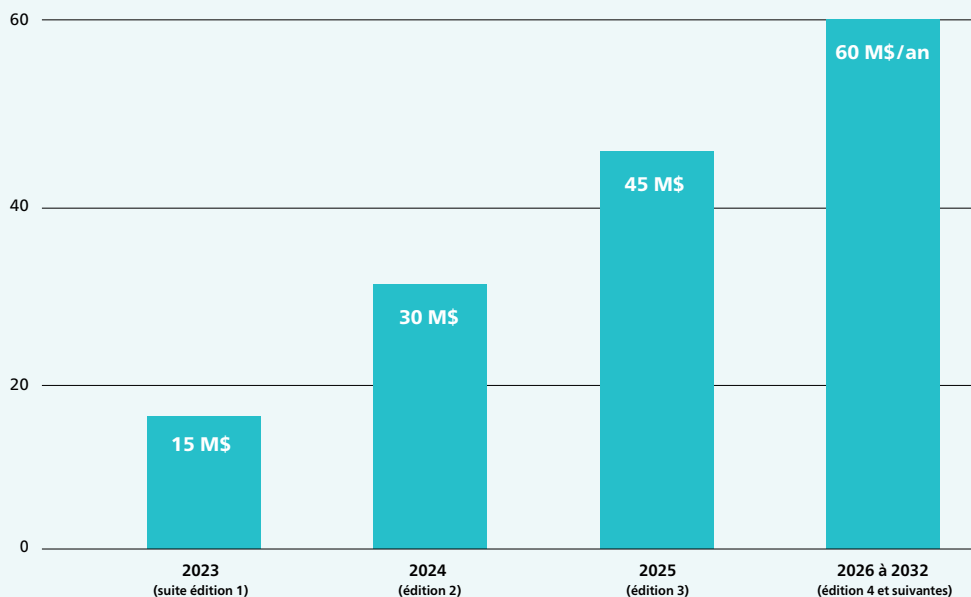
Le budget participatif permet à la population de proposer des idées d'aménagements ou d'équipements municipaux, puis de voter pour les projets que la Ville réalisera. Devenu un programme en bonne et due forme, l'exercice se fera dorénavant sur une base annuelle.

En 2023, la Ville poursuivra l'appel à projets de la deuxième édition, avec l'organisation du vote citoyen pour déterminer les projets lauréats. L'exercice, doté d'une enveloppe de 30 M\$, porte sur les thèmes de la jeunesse, de l'équité et de la sécurité. Afin de stimuler la participation citoyenne, la Ville continuera de déployer d'importants efforts de communication, particulièrement auprès des jeunes et des populations des quartiers les plus vulnérables. La planification et la réalisation des projets issus de la première édition se poursuivront en parallèle.

Par ailleurs, la Ville entend augmenter graduellement les sommes allouées aux prochaines éditions. Le troisième appel à projets sera lancé à l'automne 2023, à la suite du vote pour déterminer les lauréats de la deuxième édition, et se poursuivra en 2024. Il bénéficiera d'un montant de 45 M\$. À terme, 60 M\$ seront consacrés chaque année à la réalisation des projets issus du budget participatif.

Budget participatif
510 M\$ au PDI 2023-2032

Évolution des investissements annuels inscrits au PDI 2023-2032 pour la réalisation des projets lauréats du budget participatif



Favoriser l'expérimentation

Toujours dans un esprit de mobilisation, la Ville continuera les démarches d'expérimentation et de cocréation comme le programme Citoyens testeurs, visant à obtenir la rétroaction des Montréalaises et des Montréalais sur les projets et les services municipaux qui leur sont destinés. Elle maintiendra aussi les projets pilotes développés dans le cadre de la communauté d'innovation Montréal en commun en ce qui a trait à l'accès à l'alimentation, à la mobilité et à la réglementation municipale et encouragera les nouvelles avenues d'expérimentation dans une optique de ville intelligente.

Accélérer la transformation numérique

Pour bonifier ses services directs à la population, la Ville mise plus que jamais sur la technologie. Parallèlement à l'amélioration des fonctionnalités de **Montréal.ca**, de nouveaux outils de communication numériques seront développés, tels que la cour numérique.

Enfin, la Ville fera en sorte d'offrir un accès WiFi sur ses principales artères et dans certains parcs de proximité en soutenant le déploiement de son service MTLWiFi sur le boulevard Saint-Laurent, les rues Saint-Denis et Rachel ainsi que sur les avenues Christophe-Colomb et du Mont-Royal.

Cour municipale numérique

23,2 M\$ au PDI 2023-2032

Nouvelles fonctionnalités sur montreal.ca

2,6 M\$ au PDI en 2023

MTLWiFi

8,2 M\$ au PDI 2023-2032



Développement économique et culturel

Profondément marqués par la pandémie, les secteurs économiques et culturels montréalais ont su faire preuve de résilience et ont connu une reprise vigoureuse. Afin de poursuivre la relance et préparer l'avenir, la Ville va multiplier les actions pour soutenir les commerces et les secteurs vulnérables, tout en accompagnant le développement des zones d'innovation et du milieu culturel. Elle accordera également une attention particulière au centre-ville, pour en faire un secteur fort et résilient.

Soutenir l'économie et le rayonnement de la métropole

Plus que jamais, Montréal doit miser sur une économie prospère, durable et compétitive. Pour relever ce défi, la Ville a créé en 2022, la nouvelle direction générale adjointe (DGA) Économie et rayonnement de la métropole. Regroupant les services du développement économique, de la stratégie immobilière, de l'évaluation foncière, de l'approvisionnement, ainsi que le bureau des relations internationales, cette nouvelle DGA a pour missions de soutenir la vitalité économique, commerciale et immobilière de Montréal.

En 2023, elle aura pour priorité de créer de nouveaux partenariats avec le monde des affaires afin d'assurer le positionnement de la métropole sur l'échiquier économique national et international. Elle assurera également la relance économique et pilotera des projets immobiliers stratégiques, notamment pour accélérer la création de logements abordables à Montréal.

Développer l'économie de demain et soutenir les entreprises

Plusieurs mesures seront déployées au cours de la prochaine année afin de poser les bases d'une économie verte, résiliente et inclusive. Parmi celles-ci, la Ville apportera un appui financier et technique aux entreprises pour s'assurer que le développement de pôles et de zones d'innovation, comme dans l'est de Montréal, soit adapté à l'économie de demain.

Fer de lance de l'économie montréalaise, les commerces et les entreprises bénéficieront en outre de services d'accompagnement renforcés, notamment par le maintien de la ligne Affaires Montréal. De nouvelles mesures de soutien financier seront aussi déployées pour garantir l'accès à des locaux commerciaux de qualité et à prix abordable, ainsi que la revitalisation durable des quartiers.



Tout comme en 2022, une aide financière et technique ponctuelle sera accordée à certains secteurs ou intervenants vulnérables ou prometteurs, notamment l'industrie créative et culturelle, l'économie sociale et l'écosystème des « startups ».

Enfin, près de 90 % des immeubles non résidentiels continueront à profiter d'une bonification de la mesure des taux différenciés selon la valeur foncière. La Ville continue également à réduire l'écart du fardeau fiscal foncier entre les immeubles résidentiels et non résidentiels. Les charges fiscales sous le contrôle du conseil municipal augmenteront de 2,925 % pour les immeubles non résidentiels, comparativement à 3,9 % pour les immeubles résidentiels.

Soutien aux zones d'innovation

4,5 M\$ au budget 2023

Aide financière pour locaux abordables

17,9 M\$ au budget 2023

Aide financière et technique pour secteurs vulnérables

23,3 M\$ au budget 2023

Propulser le centre-ville

Dans la même logique, la Ville dévoilera la nouvelle stratégie de développement du centre-ville, élaborée en collaboration avec les acteurs socioéconomiques de la métropole. La cellule facilitatrice, mise en place pour favoriser l'accompagnement des projets immobiliers et faciliter l'arrimage entre les différents acteurs du milieu, déploiera son plan d'action.

De nombreux chantiers seront menés dans le but de renforcer la vitalité du centre-ville, d'améliorer la sécurité et la mobilité urbaine ainsi que l'expérience des usagers et des usagers. Ainsi, les travaux de réaménagement de la rue Saint-Catherine, de la rue Peel et du Quartier des gares se poursuivront, tout comme l'aménagement de la place des Montréalaises, aux abords de la station de métro Champ-de-Mars, qui, à terme, reliera le centre-ville et le Vieux-Montréal.

Rue Saint-Catherine Ouest

451,5 M\$ au PDI 2023-2032

Rue Peel

40,4 M\$ au PDI 2023-2032

Quartier des gares

91,5 M\$ au PDI 2023-2032

Place des Montréalaises

45,9 M\$ au PDI jusqu'en 2025



Accompagner le développement culturel

Après une période extrêmement difficile, l'année 2023 sera finalement marquée par le renouveau du secteur culturel. Pour appuyer cette reprise, la Ville élaborera une nouvelle politique de développement culturel et dressera les grandes lignes d'une nouvelle entente avec le ministère de la Culture et des Communications sur le développement culturel de la métropole. Portant sur trois ans, cette entente sera assortie d'investissements de plusieurs dizaines de millions de dollars. Le programme de financement des festivals et des événements sera aussi revisité afin de soutenir une plus grande variété de projets et de refléter les nouvelles réalités du milieu.

La prochaine année donnera lieu, en outre, à des actions ciblées dans le secteur muséal. Le MEM – Centre des mémoires montréalaises, auparavant Centre d'histoire de Montréal, sera notamment inauguré dans le Quartier des spectacles.

MEM – Centre des mémoires montréalaises

1,9 M\$ au PDI jusqu'en 2023

Développement économique et culturel (suite)



Investir dans les infrastructures culturelles

La mise à niveau des infrastructures culturelles participera à ce nouvel essor. Tout d'abord, l'année 2023 verra la réouverture de deux bibliothèques ayant fait l'objet de travaux importants, soit les bibliothèques Maisonneuve et L'Octogone. Elle sera aussi marquée par la planification d'un nouveau chantier à la bibliothèque Saint-Charles et par la fin des travaux liés à l'implantation de la technologie RFID, à la bibliothèque de L'Île-des-Sœurs. L'aménagement d'aires d'accueil aux bibliothèques Marie-Uguay et interculturelle est également planifié.

Les maisons de la culture ne seront pas en reste. Outre des travaux de mise à niveau à la maison d'Ahuntsic, la Ville entend en effet planifier, avec les arrondissements, les travaux requis pour faire de ces lieux d'exposition et de diffusion des environnements plus accessibles, accueillants et visibles. De la même manière, les projets des trois espaces culturels mixtes (Centre Sanaaq, Centre Cœur-Nomade et Centre Espace-Rivière) chemineront vers la mise en chantier.

Réseau des bibliothèques
409,6 M\$ au PDI 2023-2032

Maisons de la culture
13,5 M\$ au PDI 2023-2032⁵

Espaces culturels mixtes
121,4 M\$ au PDI 2023-2032⁶

Préserver le patrimoine

Le patrimoine unique de Montréal représente une richesse pour la métropole. Ainsi, diverses mesures pour le préserver seront mises de l'avant. La Ville procédera à l'inventaire des bâtiments à valeur patrimoniale construits avant 1940. Par ailleurs, une enveloppe conséquente sera consacrée à la restauration des immeubles municipaux patrimoniaux.

Restauration d'immeubles municipaux patrimoniaux
64,7 M\$ au PDI 2023-2032

⁵ Les arrondissements participent également au financement.

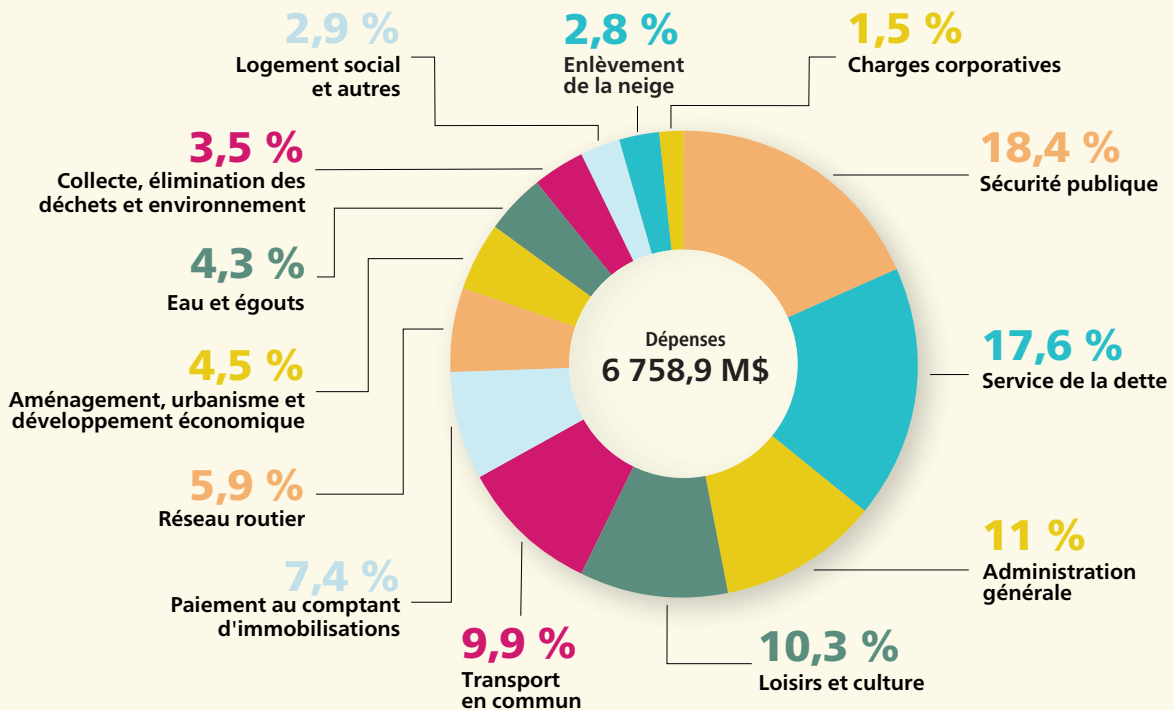
⁶ Sanaaq : 23,5 M\$; Cœur-Nomade : 37,9 M\$; Espace-Rivière : 60 M\$.

Budget de fonctionnement 2023

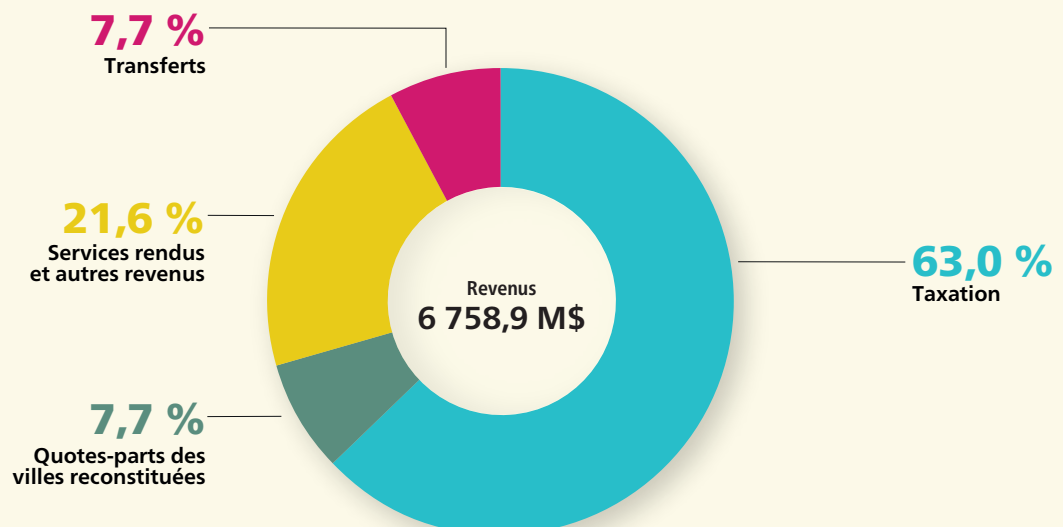
Un budget équilibré de 6,76 G\$

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la Ville pour un exercice financier. Ces dépenses sont financées majoritairement par les taxes et les autres revenus de l'année en cours.

Répartition des dépenses par activités



Provenance des revenus



Fiscalité locale

La fiscalité de la Ville de Montréal pour l'année 2023 est marquée par :

- Une hausse des charges fiscales limitée à 4,1 % pour les immeubles résidentiels et à 2,9 % pour les immeubles non résidentiels;
- Le dépôt du rôle d'évaluation foncière 2023-2025;
- L'harmonisation des dernières tarifications pour les immeubles non résidentiels, datant de la période précédant les fusions municipales de 2002;
- La mise en œuvre de deux mesures écofiscales pour les immeubles non résidentiels :
 - L'introduction d'une tarification volumétrique de l'eau consommée sur l'ensemble du territoire de la Ville pour le financement des services de l'eau, qui rapportera environ 15 M\$ de nouveaux revenus;
 - L'élargissement du territoire d'application de la taxe sur les parcs de stationnement à l'ensemble du territoire de la Ville pour les terrains de stationnement extérieurs de plus de 20 000 m², qui rapportera un peu moins de 5 M\$ de nouveaux revenus.

Décisions fiscales

Pour l'année 2023, le **conseil municipal** choisit d'augmenter les charges fiscales sous son contrôle de 3,9 % pour les immeubles résidentiels et de 2,925 % pour les immeubles non résidentiels, soit sous le niveau anticipé de l'inflation pour 2023.

- Les charges fiscales sous le contrôle du conseil municipal représentent respectivement 87 % des charges fiscales foncières des immeubles résidentiels et 97 % des charges fiscales foncières des immeubles non résidentiels.
- Les décisions du conseil municipal ont pour effet d'augmenter les charges fiscales foncières de 3,4 % pour les immeubles résidentiels et de 2,8 % pour les immeubles non résidentiels.

Globalement, les **conseils d'arrondissement** choisissent d'augmenter les revenus de leurs taxes de services de 8,3 % et de leurs taxes d'investissements de 2,7 %.

- Les charges fiscales sous le contrôle des conseils d'arrondissement représentent respectivement 13 % des charges fiscales foncières des immeubles résidentiels et 3 % des charges fiscales foncières des immeubles non résidentiels.
- Les décisions des 19 conseils d'arrondissement ont globalement pour effet d'augmenter les charges fiscales foncières de 0,7 % pour les immeubles résidentiels et de 0,1 % pour les immeubles non résidentiels.

Lorsque l'on additionne les effets des décisions du **conseil municipal** et des **conseils d'arrondissement**, on observe une variation des charges fiscales foncières de 4,1 % pour les immeubles résidentiels et de 2,9 % pour les immeubles non résidentiels.

Fiscalité locale (suite)

Effets des décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement sur les charges fiscales foncières des immeubles résidentiels et non résidentiels

Immeubles résidentiels

↑ 2,7 %	Taxe foncière générale	↑ 3,4 % Décisions du conseil municipal
↑ 0,6 %	Taxe relative à l'eau	
↑ 0,1 %	Taxe relative aux dettes	
0 %	Taxe relative à la voirie	
0 %	Taxe relative à l'ARTM	
↑ 0,6 %	Taxes de services	↑ 0,7 % Décisions des conseils d'arrondissement
↑ 0,1 %	Taxes d'investissements	
Hausse des charges fiscales foncières		↑ 4,1 %

Immeubles non résidentiels

↑ 2,1 %	Taxe foncière générale	↑ 2,8 % Décisions du conseil municipal
↑ 0,6 %	Taxe relative à l'eau	
↑ 0,1 %	Taxe relative aux dettes	
0 %	Taxe relative à la voirie	
0 %	Taxe relative à l'ARTM	
↑ 0,1 %	Taxes de services	↑ 0,1 % Décisions des conseils d'arrondissement
0 %	Taxes d'investissements	
Hausse des charges fiscales foncières		↑ 2,9 %

Décisions des conseils d'arrondissement – Taxe relative aux services

Arrondissements	Hausse de la taxe de services	Effet sur les charges résidentielles	Arrondissements	Hausse de la taxe de services	Effet sur les charges résidentielles
Ahuntsic-Cartierville	10,7 %	0,6 %	Le Plateau-Mont-Royal	6,0 %	0,5 %
Anjou	12,2 %	1,7 %	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	5,0 %	0,5 %
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	12,5 %	0,7 %	Rosemont-La Petite-Patrie	11,3 %	0,7 %
Lachine	8,2 %	0,5 %	Saint-Laurent	8,0 %	0,6 %
LaSalle	20,0 %	1,3 %	Saint-Léonard	6,0 %	0,6 %
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	17,0 %	1,6 %	Le Sud-Ouest	5,0 %	0,2 %
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	13,7 %	1,1 %	Verdun	4,0 %	0,3 %
Montréal-Nord	2,0 %	0,3 %	Ville-Marie	4,0 %	0,4 %
Outremont	12,5 %	0,7 %	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	11,3 %	0,8 %
Pierrefonds-Roxboro	8,0 %	0,8 %	Total	8,3 %	0,6 %

Fiscalité locale (suite)

Mesure des taux différenciés pour les immeubles non résidentiels

Le conseil municipal maintient la mesure des taux différenciés pour les immeubles non résidentiels, introduite en 2019. Cette mesure permet d'imposer un taux moins élevé en dessous du seuil de valeur foncière non résidentielle de 900 000 \$.

La différenciation des taux s'applique au taux de la taxe foncière générale ainsi qu'à celui de la taxe relative à l'ARTM. Elle s'applique également à la taxe relative aux dettes des anciennes villes.

Pour 70 % des immeubles non résidentiels, soit ceux dont la valeur foncière est de 900 000 \$ ou moins, la mesure des taux différenciés a pour effet cumulatif d'alléger d'un peu plus de 16 % leurs charges fiscales foncières. En tout, les propriétaires de plus de 90 % des immeubles non résidentiels bénéficieront de cette mesure.

Effet cumulatif de la mesure des taux différenciés sur un immeuble d'une valeur non résidentielle de 900 000 \$

Types de taxes	Sans la mesure	Avec la mesure
Taxe foncière générale	24 160 \$	19 638 \$
Taxes spéciales	4 023 \$	3 844 \$
Taxes d'arrondissement	743 \$	743 \$
Total	28 926 \$	24 225 \$
Effet de la mesure	(4 701 \$) (16,3 %)	

Harmonisation de la fiscalité à la suite des fusions de 2002

Les structures fiscales des municipalités fusionnées en 2002 étaient très différentes les unes des autres. Depuis, la Ville a posé de nombreux gestes pour harmoniser le fardeau fiscal des secteurs⁷ qui la composent :

- Abandon des taxes locatives (en 2003 pour les taxes d'affaires, puis en 2007 et 2008 pour la taxe d'eau et de services);
- Harmonisation du niveau du fardeau fiscal des différents secteurs vers un même équivalent foncier;
- Abandon graduel des tarifications par logement liées à l'eau et les matières résiduelles pour les immeubles résidentiels;
- Abandon graduel des tarifications liées aux matières résiduelles pour les immeubles non résidentiels;
- Harmonisation des taux de la taxe foncière générale par la création de la taxe relative aux dettes des anciennes villes en 2022.
- Harmonisation de la structure fiscale pour le financement de l'eau pour les immeubles non résidentiels en 2023.

À partir de l'exercice financier 2023, le fardeau fiscal de l'ensemble des immeubles de la Ville de Montréal est harmonisé, et ce, pour toutes les catégories d'immeubles.

⁷ Aux fins de la fiscalité, un secteur est le territoire d'une ancienne municipalité avant les fusions.

Deux mesures écofiscales pour les immeubles non résidentiels : la taxe sur les parcs de stationnement et la tarification volumétrique de l'eau

Élargissement du territoire de la taxe sur les parcs de stationnement

La taxe sur les parcs de stationnement des immeubles non résidentiels ne visait que les immeubles situés sur le territoire du centre-ville de Montréal jusqu'en 2022.

En 2023, le territoire d'application de la taxe sur les parcs de stationnement est élargi à toute la Ville. La taxe vise l'ensemble des stationnements extérieurs d'immeubles non résidentiels si leur superficie est supérieure à 20 000 m².

En plus de financer le transport collectif, l'élargissement du territoire d'application de la taxe aux grands terrains de stationnement extérieurs a pour objectif additionnel d'inciter les propriétaires des terrains concernés à mener une réflexion sur l'utilisation du territoire qu'ils occupent.

Cette mesure permettra à la Ville de générer un peu moins de 5 M\$ de revenus additionnels.

Introduction de l'écofiscalité dans le financement de l'eau pour les immeubles non résidentiels

En 2020, l'implantation de l'écofiscalité par le biais de la tarification volumétrique de l'eau pour les immeubles non résidentiels était annoncée. Toutefois, en raison de la pandémie et de ses conséquences sur les entreprises et commerces montréalais, la Ville a décidé de reporter cette décision, jugeant le contexte peu favorable aux changements de structure fiscale.

En 2023, la nouvelle tarification volumétrique sera déployée auprès des immeubles non résidentiels de l'ensemble du territoire de la Ville, marquant le début de l'écofiscalité pour le financement des services de l'eau à Montréal.

Cette tarification sera imposée aux immeubles non résidentiels dotés d'un compteur d'eau. Le taux est progressif, selon la consommation d'eau de l'immeuble.

Taux de tarification de 2023 – Tarification pour l'eau (*\$ par mètre cube d'eau consommée*)

Consommation	Tarifs / m ³
Moins de 1 000 m ³	- \$
Plus de 1 000 m ³ et moins de 10 000 m ³	0,10 \$
Plus de 10 000 m ³ et moins de 100 000 m ³	0,20 \$
Plus de 100 000 m ³	0,60 \$

Cette mesure permettra à la Ville de générer environ 15 M\$ de revenus additionnels qui seront versés au fonds de l'eau pour le financement des activités relatives à la gestion de l'eau.

Fiscalité locale (suite)

Rôle d'évaluation foncière

Le rôle d'évaluation foncière reflète la valeur marchande des propriétés. Ces valeurs sont mises à jour tous les trois ans pour refléter l'évolution du marché. La valeur foncière inscrite au rôle est celle qui est utilisée pour le calcul des taxes foncières. Le nouveau rôle d'évaluation foncière couvrira les années 2023, 2024 et 2025. Il entre en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2023.

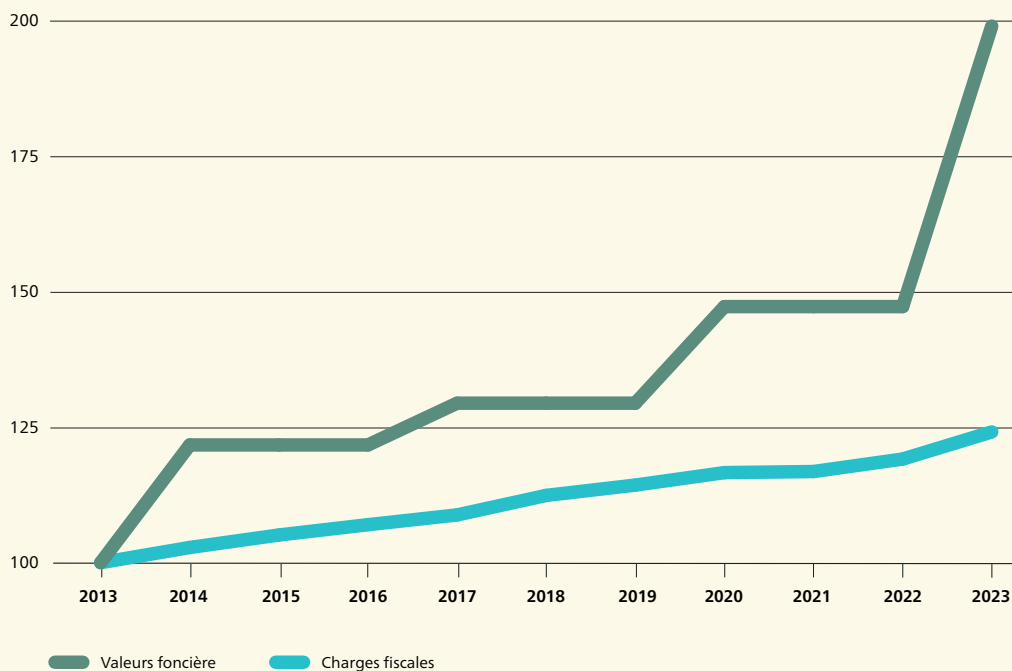
La Ville ne s'enrichit pas lors d'un dépôt de rôle. Elle ajuste ses taux de taxes pour tenir compte des nouvelles valeurs. Ainsi, lorsque les valeurs augmentent, la Ville ajuste ses taux à la baisse.

La Ville ayant décidé d'étaler la variation des valeurs sur trois ans, l'ajustement à la baisse des taux se fera annuellement. Une fois les taux ajustés, le conseil municipal augmentera ses charges fiscales selon le pourcentage fixé pour l'année.

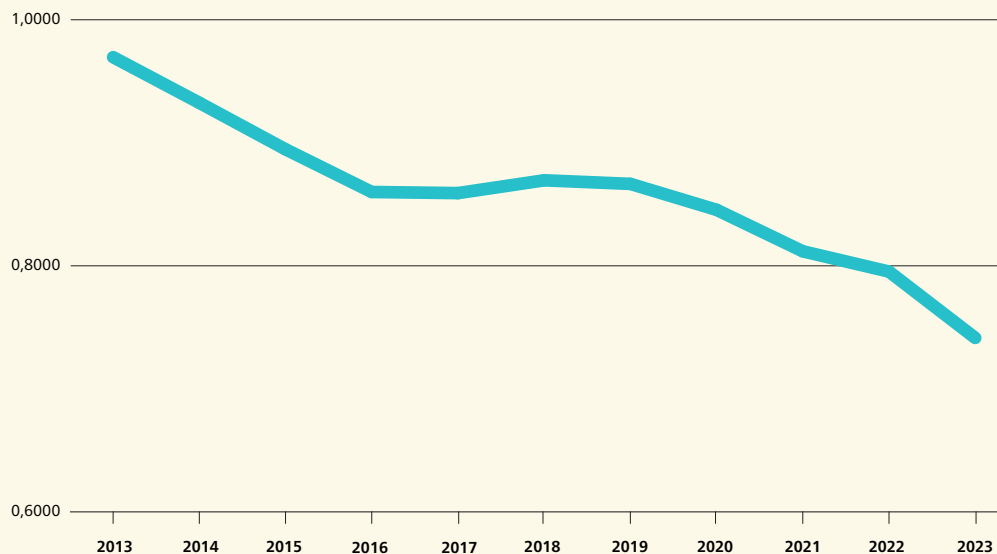
Les graphiques qui suivent illustrent, qu'historiquement, l'augmentation des charges fiscales demeure inférieure à la hausse des valeurs foncières inscrites dans les rôles d'évaluation foncière.

Évolution des indices des charges fiscales et des valeurs foncières, immeubles résidentiels, entre 2013 et 2023

Indice (2013=100)



Évolution du taux moyen cumulé de la catégorie d'immeubles résiduelle (5 logements et moins), entre 2013 et 2023 (\$ par 100 \$ d'évaluation foncière)



Variation des charges fiscales foncières de la Ville de Montréal

Les effets de l'ensemble des éléments expliqués précédemment se traduisent dans les variations des charges fiscales des propriétaires d'immeubles. Les tableaux qui suivent présentent la variation des charges fiscales pour les immeubles résidentiels et non résidentiels de chacun des arrondissements. Ils présentent de manière distincte les variations des charges fiscales attribuables aux taxes prélevées par le conseil municipal à celles prélevées par les conseils d'arrondissement.

Des différences existent entre les arrondissements pour les variations des charges fiscales foncières relevant du conseil municipal. Ces différences s'expliquent principalement par :

- Les effets du financement des dettes des anciennes villes contractées avant 2002;
- Les effets du dépôt du rôle d'évaluation foncière 2023-2025.

La Ville ayant choisi d'étaler la variation des valeurs des immeubles, les effets du dépôt du rôle d'évaluation foncière 2023-2025 seront répartis sur 3 ans. L'avis d'imposition de chaque contribuable peut donc varier selon des proportions différentes pour les données présentées dans ces tableaux, en raison, entre autres, de l'évolution de la valeur foncière de sa propriété par rapport à l'évolution de la valeur des autres propriétés situées sur le territoire de la Ville de Montréal.

Fiscalité locale (suite)

Variation des charges fiscales foncières entre 2022 et 2023, immeubles résidentiels, par arrondissements

Arrondissements	Conseil municipal				Arrondissements			Charges fiscales foncières ⁸
	Taxe foncière générale	Taxes spéciales		Sous-total ⁸	Taxes de services	Taxes d'investissements	Sous-total ⁸	
		Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau					
Ahuntsic-Cartierville	2,7 %	0,2 %	0,6 %	3,5 %	0,6 %	0,1 %	0,7 %	4,2 %
Anjou	2,4 %	0,0 %	0,5 %	2,9 %	1,7 %	0,4 %	2,1 %	5,0 %
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	3,8 %	0,2 %	0,6 %	4,6 %	0,7 %	0,1 %	0,8 %	5,4 %
Lachine	3,8 %	0,0 %	0,6 %	4,4 %	0,5 %	0,0 %	0,5 %	4,9 %
LaSalle	2,4 %	0,0 %	0,6 %	3,0 %	1,3 %	(0,1 %)	1,2 %	4,2 %
L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève	2,4 %	0,0 %	0,5 %	3,0 %	1,6 %	1,4 %	3,0 %	6,0 %
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve	3,8 %	0,2 %	0,6 %	4,6 %	1,1 %	0,0 %	1,1 %	5,7 %
Montréal-Nord	2,3 %	0,0 %	0,5 %	2,8 %	0,3 %	0,0 %	0,4 %	3,2 %
Outremont	2,4 %	0,0 %	0,6 %	3,1 %	0,7 %	1,0 %	1,8 %	4,8 %
Pierrefonds-Roxboro	4,6 %	0,0 %	0,6 %	5,3 %	0,8 %	(0,6 %)	0,2 %	5,4 %
Le Plateau-Mont-Royal	2,5 %	0,2 %	0,6 %	3,3 %	0,5 %	0,1 %	0,5 %	3,9 %
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles	2,8 %	0,2 %	0,6 %	3,5 %	0,5 %	0,6 %	1,1 %	4,6 %
Rosemont—La Petite-Patrie	2,6 %	0,2 %	0,6 %	3,4 %	0,7 %	(0,1 %)	0,6 %	3,9 %
Saint-Laurent	2,8 %	0,0 %	0,6 %	3,4 %	0,6 %	(0,1 %)	0,4 %	3,8 %
Saint-Léonard	1,6 %	0,0 %	0,6 %	2,2 %	0,6 %	0,4 %	1,1 %	3,3 %
Le Sud-Ouest	3,1 %	0,1 %	0,6 %	3,9 %	0,2 %	0,0 %	0,2 %	4,0 %
Verdun	2,7 %	0,0 %	0,6 %	3,3 %	0,3 %	0,2 %	0,5 %	3,8 %
Ville-Marie	0,5 %	0,1 %	0,6 %	1,2 %	0,4 %	0,1 %	0,5 %	1,7 %
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	3,0 %	0,2 %	0,6 %	3,8 %	0,8 %	(0,1 %)	0,7 %	4,5 %
Ville de Montréal	2,7 %	0,1 %	0,6 %	3,4 %	0,6 %	0,1 %	0,7 %	4,1 %

Note : les taxes relatives à la voirie et à l'ARTM ne faisant pas l'objet d'une variation en 2023, elles ne sont pas présentées dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

⁸ Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Variation des charges fiscales foncières de 2022 à 2023, immeubles non résidentiels, par arrondissements

Arrondissements	Conseil municipal				Arrondissements			Charges fiscales foncières ⁹
	Taxe foncière générale	Taxes spéciales		Sous-total ⁹	Taxes de services	Taxes d'investissements	Sous-total ⁹	
		Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau					
Ahuntsic-Cartierville	1,6 %	0,2 %	0,8 %	2,5 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %	2,5 %
Anjou	7,4 %	0,0 %	0,6 %	8,0 %	0,5 %	0,1 %	0,6 %	8,6 %
Côte-des-Neiges — Notre-Dame-de-Grâce	3,2 %	0,2 %	0,7 %	4,1 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %	4,2 %
Lachine	14,3 %	0,0 %	0,6 %	14,9 %	0,2 %	0,1 %	0,3 %	15,2 %
LaSalle	7,6 %	0,0 %	0,4 %	8,0 %	0,3 %	0,0 %	0,3 %	8,4 %
L'Île-Bizard — Sainte-Geneviève	1,4 %	0,0 %	0,6 %	2,0 %	0,3 %	0,2 %	0,5 %	2,5 %
Mercier — Hochelaga-Maisonneuve	5,7 %	0,3 %	(0,3 %)	5,7 %	0,2 %	0,0 %	0,2 %	5,9 %
Montréal-Nord	6,2 %	0,0 %	0,1 %	6,3 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %	6,4 %
Outremont	5,2 %	0,0 %	0,9 %	6,2 %	0,2 %	0,2 %	0,4 %	6,6 %
Pierrefonds-Roxboro	1,8 %	0,0 %	0,8 %	2,5 %	0,0 %	(0,3 %)	(0,3 %)	2,3 %
Le Plateau-Mont-Royal	2,7 %	0,2 %	0,9 %	3,8 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	3,8 %
Rivière-des-Prairies — Pointe-aux-Trembles	6,3 %	0,3 %	0,5 %	7,1 %	0,1 %	0,1 %	0,3 %	7,3 %
Rosemont — La Petite-Patrie	4,8 %	0,3 %	0,9 %	6,0 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %	6,1 %
Saint-Laurent	10,6 %	0,0 %	0,4 %	11,0 %	0,2 %	0,0 %	0,2 %	11,2 %
Saint-Léonard	7,5 %	0,0 %	0,2 %	7,8 %	0,2 %	0,1 %	0,4 %	8,2 %
Le Sud-Ouest	4,0 %	0,3 %	0,2 %	4,4 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	4,3 %
Verdun	1,1 %	0,0 %	0,7 %	1,8 %	0,0 %	0,0 %	(0,1 %)	1,8 %
Ville-Marie	(3,4 %)	0,0 %	0,7 %	(2,7 %)	0,0 %	0,0 %	0,0 %	(2,7 %)
Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension	3,4 %	0,2 %	0,8 %	4,4 %	0,1 %	(0,1 %)	0,1 %	4,4 %
Ville de Montréal	2,1 %	0,1 %	0,6 %	2,8 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %	2,9 %

Note : les taxes relatives à la voirie et à l'ARTM ne faisant pas l'objet d'une variation en 2023, elles ne sont pas présentées dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

⁹ Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

**Programme
décennal
d'immobilisations
2023-2032**

Un PDI de 22 G\$

Le Programme décennal d'immobilisations (PDI) regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Ville compte réaliser ou entreprendre au cours des 10 prochaines années, particulièrement pour ses infrastructures vieillissantes.

Planifier les investissements à long terme

La Ville présente son troisième programme décennal d'immobilisations (PDI) plutôt qu'un programme triennal d'immobilisations (PTI). La mise en place du PDI lui permet de se doter d'une vision à long terme des investissements qu'elle souhaite réaliser et de les planifier de manière stratégique et intégrée, dans un contexte où les besoins attribuables au vieillissement des infrastructures sont toujours importants.

Réaliser les investissements selon Montréal 2030

Les investissements réalisés dans le cadre du PDI 2023-2032 prennent en compte les priorités du premier plan stratégique de la Ville, Montréal 2030. Plusieurs outils ont été mis en place pour évaluer la contribution des différents projets ou programmes aux orientations stratégiques, comme la transition écologique ou la solidarité, l'équité et l'inclusion. Par exemple, les différents investissements sont désormais évalués selon un test climat ou selon l'analyse différenciée entre les sexes et intersectionnelle (ADS+). Dans son plan climat, la Ville s'est également engagée à ce que 10 à 15 % des investissements inscrits à son PDI soient consacrés à l'adaptation aux changements climatiques d'ici 2030.

Investir de manière équilibrée et responsable

Les investissements prévus dans le cadre du PDI 2023-2032 sont de 22 001,6 M\$. La protection des éléments des actifs représente 68,1 % des investissements, alors que l'acquisition, l'installation ou la construction d'infrastructures comptent pour 31,9 %. Ainsi, le PDI 2023-2032 permet de maintenir un juste équilibre entre la protection des actifs et le développement de nouvelles infrastructures afin de répondre à l'évolution des besoins, tout en maintenant des services de qualité pour la population montréalaise.

Donner la priorité aux infrastructures vieillissantes

Après des années de sous-investissement dans l'entretien et le maintien des infrastructures, notamment celles de l'eau et du réseau routier, la Ville a augmenté de manière significative ses réalisations depuis 2015. Maintenant dotée d'une meilleure connaissance de l'état réel de ses infrastructures, elle est en mesure de cibler davantage les investissements nécessaires et d'en optimiser les coûts.

Les besoins demeurent toutefois importants. La Ville compte investir 11 318,1 M\$ au cours de la prochaine décennie dans les infrastructures de l'eau et du réseau routier, soit 51,4 % des investissements.

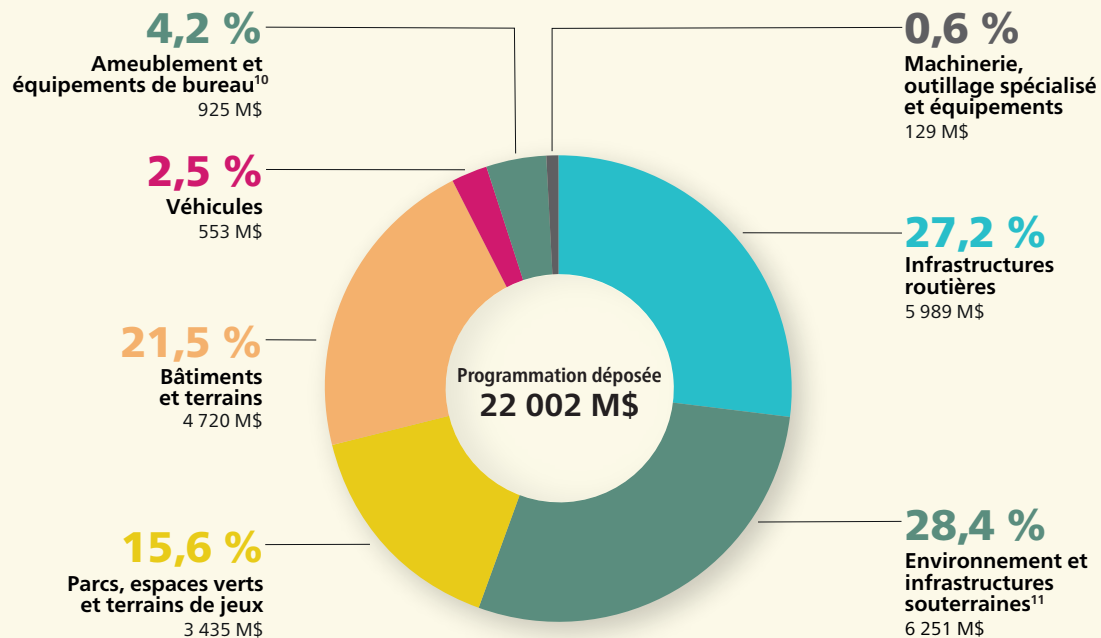
Investir dans les installations municipales

Grande propriétaire immobilière, la Ville prévoit d'investir 4 719,8 M\$ dans le maintien en bon état de ses bâtiments et terrains, de même que dans de nouveaux projets. Par exemple, le PDI 2023-2032 comporte plusieurs programmes destinés :

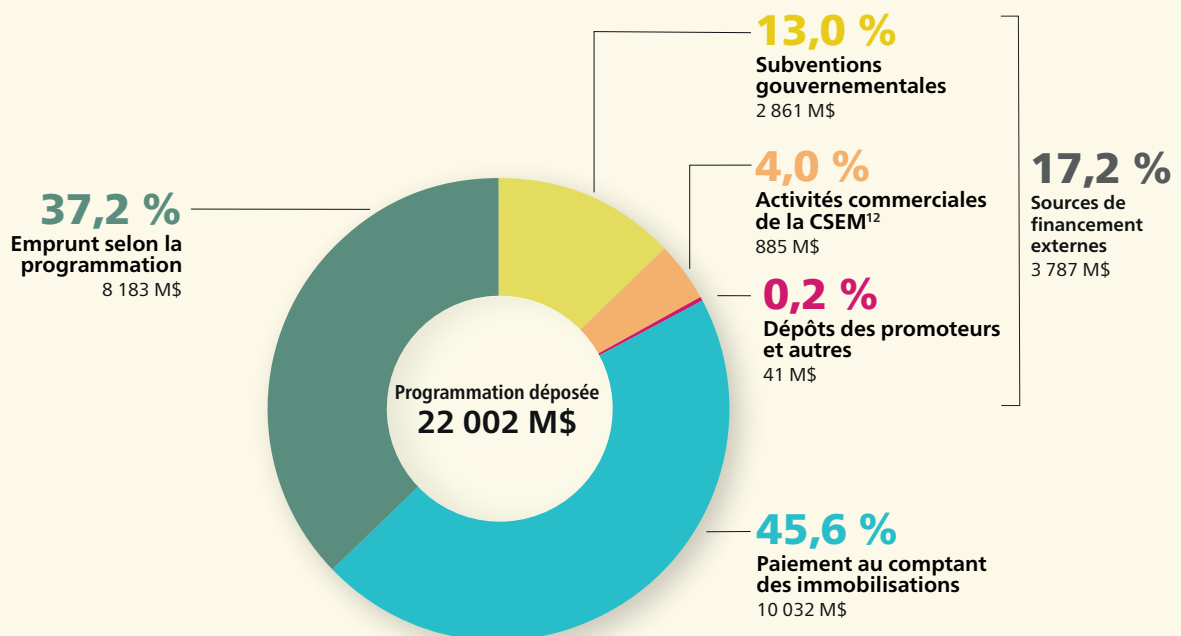
- à la protection de l'actif immobilier (389,4 M\$);
- au réseau des bibliothèques (409,6 M\$);
- aux actifs immobiliers du SPVM et du SIM (264,3 M\$);
- à l'Espace pour la vie (259,8 M\$);
- aux rénovations majeures pour le complexe Claude-Robillard, l'hôtel de ville et la cour municipale (201,6 M\$);
- aux cours de service des arrondissements (183,4 M\$);
- aux équipements culturels (146,8 M\$).

D'autre part, des investissements de 915,2 M\$ sont prévus afin de rehausser et développer les systèmes de technologies de l'information de la Ville.

Investissements par catégorie d'actifs



Modes de financement



¹⁰ Intègre l'informatique

¹¹ Intègre l'eau

¹² Commission des services électriques de Montréal

Maintenir et renouveler les infrastructures de l'eau

De 2023 à 2032, 5 329,1 M\$ seront consacrés aux infrastructures de l'eau, dont 763,4 M\$ en 2023. Le programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout demeure une priorité : 1 800 M\$ y seront investis dans la prochaine décennie. Le programme prévoit notamment le remplacement des entrées de service en plomb. Des investissements additionnels sont également prévus pour le réseau primaire d'aqueduc (509 M\$), les ouvrages de rétention (339,5 M\$) et le réseau primaire d'égout (244 M\$).

Eau potable

Le PDI 2023-2032 comporte plusieurs programmes de maintien des actifs d'eau potable, particulièrement pour les usines de traitement (422,9 M\$), ainsi que les réservoirs et les stations de pompage (97,8 M\$). De plus, la Ville poursuivra la mise à niveau complète du réservoir et de la station de pompage McTavish afin de sécuriser l'alimentation en eau potable de 1,2 million de personnes et mettra en œuvre des mesures pour fiabiliser l'alimentation en eau des réseaux de l'ouest, notamment ceux de Lachine et de Dorval.

Réservoir et station de pompage McTavish
245,2 M\$ au PDI 2023-2032

Réseaux d'alimentation de l'ouest
168 M\$ au PDI 2023-2032

Eaux usées

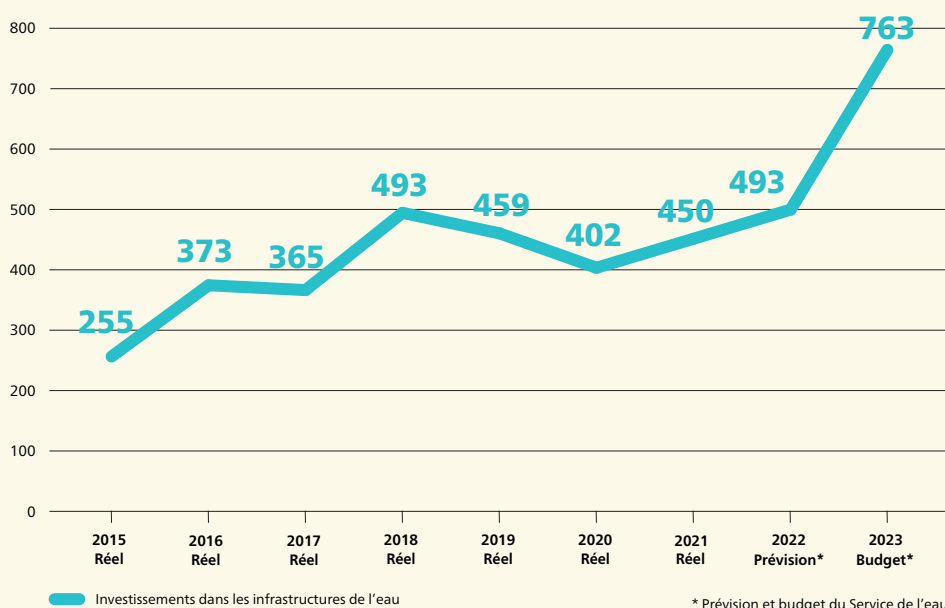
Le PDI 2023-2032 prévoit des sommes importantes pour le maintien de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et de son réseau d'intercepteurs (272,7 M\$). De plus, la Ville va poursuivre la construction de l'usine de désinfection des eaux usées à l'ozone et les études pour le remplacement des incinérateurs.

Station Jean-R.-Marcotte - Construction de l'usine de désinfection
461,2 M\$ au PDI jusqu'en 2025

Station Jean-R.-Marcotte - Remplacement des incinérateurs
682,2 M\$ au PDI 2023-2032

Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau

(en millions de dollars)



Maintenir et renouveler les infrastructures routières

De 2023 à 2032, 5 989,1 M\$ seront alloués aux infrastructures routières, dont 476 M\$ en 2023. La priorité sera donnée à la protection et à la réhabilitation des infrastructures, qui bénéficieront d'un montant de 4 227,6 M\$. La Ville compte, par exemple, augmenter ses investissements dans les programmes de planage-revêtement destinés au réseau artériel et local, pour atteindre 880,6 M\$. Ces sommes permettront de prolonger la durée de vie utile des chaussées, notamment pour éviter la prolifération des nids-de-poule.

D'autre part, des investissements de 1 244,9 M\$ seront consacrés à améliorer l'aménagement des rues, du réseau artériel et local, devant être reconstruites dans le cadre de la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts. Ces sommes permettront notamment de favoriser la sécurité, ainsi que les transports actifs et collectifs.

La Ville réalisera également sur son réseau routier des interventions en lien avec les grands projets de ses partenaires, tels que le complexe Turcot et l'auto-route métropolitaine, du ministère des Transports du Québec.

Complexe Turcot
130,8 M\$ au PDI 2023-2032

Autoroute métropolitaine
44,4 M\$ au PDI 2023-2032

Enfin, plusieurs projets majeurs de réaménagement vont se poursuivre ou seront amorcés afin d'améliorer l'accessibilité et la qualité de vie des résidentes et des résidents, tels que le réaménagement de la rue Jean-Talon Est, en vue du prolongement de la ligne bleue du métro.

Rue Jean-Talon Est
132,3 M\$ au PDI 2023-2032

Avenue Souigny et boulevard de L'Assomption
104,4 M\$ au PDI 2023-2032

Voie Camillien-Houde et chemin Remembrance
90 M\$ au PDI 2023-2032

Avenue des Pins
70 M\$ au PDI 2023-2032

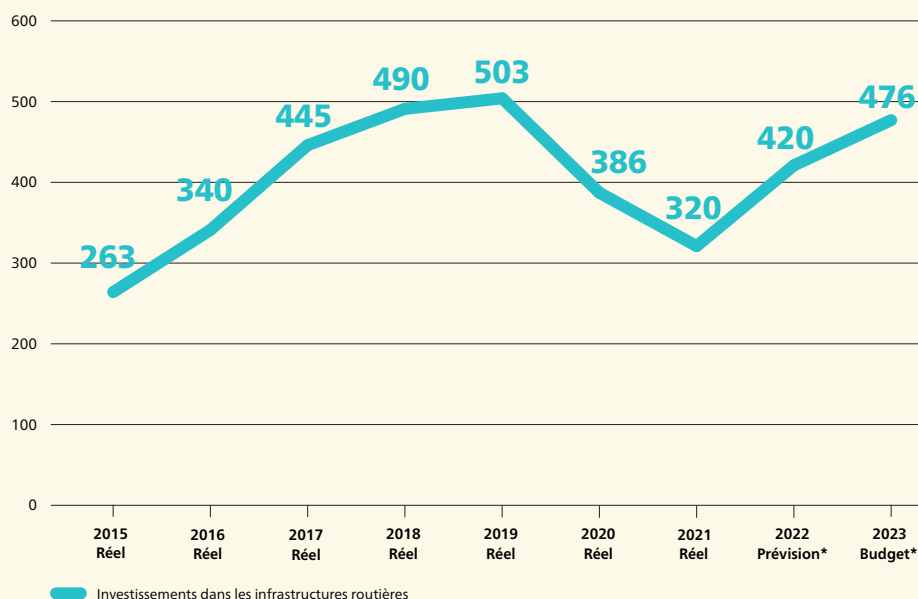
Pont Jacques-Bizard
57,7 M\$ au PDI 2023-2032

Centre universitaire de santé McGill
47,8 M\$ au PDI 2023-2032

Nord de L'Île-des-Sœurs
42,7 M\$ au PDI 2023-2032

Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières

(en millions de dollars)



Arrondissements

Arrondissements

Les 19 arrondissements de Montréal présentent leurs budgets respectifs pour fournir des services de proximité à la population et pour répondre aux divers besoins d'investissement locaux.

Ils consacrent une part importante de leur budget à la prestation de services au quotidien, comme le maintien de la propreté, les diverses collectes de déchets ou encore le déneigement. Ils appuient également le développement économique local ou soutiennent les organismes locaux dans l'offre d'activités culturelles, sportives, de loisir et de développement social. En 2023, 1 029,6 M\$ seront alloués aux budgets de fonctionnement des arrondissements.

En matière d'investissement, les actions sont diversifiées : modernisation et mise aux normes des installations culturelles et sportives, réaménagement des parcs locaux, réfection des rues et des trottoirs, apaisement de la circulation et développement des modes de transport actifs. De 2023 à 2032, 4 312,6 M\$¹³ seront réservés aux investissements des arrondissements dans le cadre du PDI.

Portrait des arrondissements

Arrondissement	Population (habitants)	Superficie	Valeur moyenne propriété unifamiliiale	Valeur moyenne propriété appartement - condo	Budget de fonctionnement 2023	PDI 2023-2032	Effectif années-personnes
Ahuntsic-Cartierville	139 587	24,2 km ²	809 100 \$	362 600 \$	63,3 M\$	71,1 M\$	439,5
Anjou	45 484	13,7 km ²	575 500 \$	329 600 \$	30,7 M\$	56,6 M\$	223,9
CDN-NDG	170 545	21,4 km ²	1 154 400 \$	532 100 \$	76,3 M\$	68,3 M\$	529,4
Lachine	46 794	17,7 km ²	629 800 \$	356 200 \$	32,1 M\$	36,8 M\$	244,4
LaSalle	81 329	16,3 km ²	644 900 \$	387 700 \$	45,2 M\$	68,7 M\$	288,2
IBSG	20 034	23,6 km ²	666 900 \$	303 500 \$	13,1 M\$	29, M\$ 3	123,7
MHM	143 354	25,4 km ²	551 800 \$	353 600 \$	76,4 M\$	84,7 M\$	599,8
Montréal-Nord	86 786	11,1 km ²	451 800 \$	302 700 \$	46,8 M\$	49,2 M\$	380,1
Outremont	26 159	3,9 km ²	2 110 900 \$	740 500 \$	17,3 M\$	25,6 M\$	126,1
Pierrefonds-Roxboro	73 889	27,1 km ²	601 100 \$	325 100 \$	36,2 M\$	58 M\$	279,7
Le Plateau-Mont-Royal	106 784	8,1 km ²	1 156 500 \$	542 300 \$	59,6 M\$	57 M\$	448,4
RDP-PAT	115 587	42,3 km ²	473 800 \$	269 900 \$	66,7 M\$	127,3 M\$	450,3
Rosemont-La Petite-Patrie	146 212	15,9 km ²	847 100 \$	466 900 \$	71,2 M\$	88,4 M\$	702,5
Saint-Laurent	103 967	42,8 km ²	871 200 \$	436 900 \$	78,4 M\$	183,2 M\$	578,2
Saint-Léonard	82 241	13,5 km ²	714 400 \$	394 500 \$	40,6 M\$	73,1 M\$	249,3
Le Sud-Ouest	84 629	15,7 km ²	764 200 \$	517 000 \$	63,1 M\$	76,5 M\$	436
Verdun	71 850	9,7 km ²	1 101 600 \$	568 600 \$	39,9 M\$	41,2 M\$	324,2
Ville-Marie	95 653	16,5 km ²	1 542 200 \$	614 500 \$	107,4 M\$	141,9 M\$	605,8
VSMPE	143 797	16,5 km ²	625 900 \$	432 000 \$	65,4 M\$	77,5 M\$	449,5

¹³ PDI Arrondissements : 1 414,2 M\$; PDI Conseil municipal destiné aux arrondissements : 2 898,4 M\$.

Publié par la Ville de Montréal
Service des finances

630, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3B 1S6
Canada

Dépôt légal
4^e trimestre 2022
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

978-2-7647-1899-5
Faits saillants
Budget de fonctionnement 2023
Programme décennal d'immobilisations 2023-2032
PDF, Français

Design graphique :
Ville de Montréal,
Service de l'expérience citoyenne
et des communications
28657

Imprimé au Canada sur du papier recyclé.



Montréal 

montreal.ca